

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band: - (1950)
Heft: 1131

Artikel: De la neutralité perpétuelle à l'Europe
Autor: Hofstetter, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-687652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettre de la Terre Natale.

DE LA NEUTRALITE PERPETUELLE A L'EUROPE.

Que le lecteur veuille bien nous excuser, tout d'abord de l'irrégularité avec laquelle nous composons ces chroniques. Hélas, la marche extrêmement rapide du temps nous contraint toujours plus à écrire, dans ce journal, peu mais bien . . . (ceci dit en toute modestie). Rappelons-nous aussi le titre d'un roman fameux de Robert Brasillach: "Comme le temps passe." C'est une constatation qu'il nous est chaque jour donné de faire!

* * *

A la fin du mois de janvier, on inaugurerait à Bellinzona un buste élevé à la mémoire de Giuseppe Motta. Cette cérémonie, qui a revêtu une certaine grandeur du fait des nombreuses personnalités éminentes dont on a relevé la présence, coïncidait avec le dixième anniversaire de la mort de Giuseppe Motta, survenue le 23 janvier 1940.

A cette occasion, M. Enrico Celio, conseiller fédéral, a prononcé un remarquable discours. Il a rappelé les hautes qualités morales de l'homme d'Etat, son sens de la mesure, son caractère particulièrement loyal qui refusait tout compromis contraire à sa propre conscience et à l'intérêt vital du pays. "L'œuvre de Giuseppe Motta, déclara en substance M. Celio, comme chef des finances fédérales durant et après la première guerre mondiale, est aujourd'hui oubliée de la plupart. Pourtant, elle a rendu à l'Etat helvétique l'équilibre financier que la mobilisation avait troublé. Et aujourd'hui encore — grand mérite pour qui ne pouvait se vanter d'être un technicien des finances publiques — les plus importantes ressources de la Confédération doivent être recherchées dans la législation instaurée sous Motta."

Puis M. Celio a souligné le rôle extrêmement important joué par Giuseppe Motta dans le cadre de la sauvegarde de notre neutralité. Notre position internationale, d'une absolue indépendance à l'égard des Chancelleries étrangères, a pu être conservée intacte grâce à Giuseppe Motta. Et M. Celio d'ajouter finalement: "Il fut le barde et l'homme d'Etat qui convenait à la Suisse moderne dans une période de grandes épreuves."

* * *

Or, dix ans après la mort de Motta, la question de notre neutralité traditionnelle est de nouveau évoquée à propos d'une éventuelle entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe.

Dans cet ordre d'idées, signalons l'intéressante initiative du groupe lausannois de la Nouvelle Société Helvétique qui a récemment demandé à un partisan de l'adhésion, M. Denis de Rougemont, directeur du Centre européen de la Culture, et à un adversaire, M. Jean Seitz, rédacteur parlementaire à la "Gazette de Lausanne", d'exposer publiquement leurs vues respectives sur ce problème d'un intérêt capital pour l'avenir de la Confédération.

Pour Denis de Rougemont, il n'y a aucune raison

que la Suisse n'adhère pas à l'organisme strasbourgeois. Aucun point, a-t-il fait remarquer, de notre statut de neutralité n'empêche de faire ce pas. L'auteur du déjà célèbre "Journal des deux Mondes" démontra alors que la Suisse pouvait faire profiter les représentants européens de ses expériences fédéralistes. Et le conférencier d'expliquer pourquoi l'Europe pouvait aussi s'unir fort bien sans nous, ce qui, dans de telles conditions, risquerait de nous placer dans la situation pénible de la cigale que la fourmi fait danser à sa guise . . .

M. de Rougemont de conclure: "Nous devons donc aller à Strasbourg en nous rendant bien compte que nous ne nous sauverons pas tout seuls. Si l'Europe doit sombrer, nous sombrerons avec elle. Adhérons par conséquent au Conseil de l'Europe pour contribuer à constituer une Europe unie, neutre et armée, qui serait un facteur de paix mondiale extraordinairement puissant et efficace."

M. Jean Seitz exprima un avis diamétralement opposé. Il reconnut toutefois, en guise de préambule, comme le conférencier précédent, la nécessité de créer au plus tôt une union européenne solide et réaliste. Cependant, objecta-t-il, il ne semble pas que l'Assemblée de Strasbourg puisse véritablement mériter le titre d'européenne, car elle est manifestement une institution issue du Plan Marshall et du Pacte Atlantique. M. Seitz remarqua très judicieusement que la Suisse étant un petit pays, elle ne peut se permettre, comme les grandes puissances, de jouer son destin sur un coup de dé, quitte ensuite à revenir en arrière, au cas où les choses tourneraient mal. "Elle dispose en revanche, dit-il, d'un outil qui a déjà fait ses preuves dans un passé récent: celui que représente sa politique de neutralité." Et l'orateur constata que, de toutes manières, l'opinion publique suisse demeure très mal préparée pour un tel abandon de notre neutralité.

Cet intéressant débat contradictoire a grandement éclairci les vues du public. Au premier abord, les deux points de vue exprimés paraissent se valoir; les arguments sont aussi bien soutenus d'un côté comme de l'autre. Pourtant, en dernière analyse, nous croyons que l'opinion de M. Jean Seitz est, non seulement plus conforme à nos traditions historiques, mais encore et surtout plus prudente et plus adéquate pour une époque où chaque acte politique, trop rapidement accompli, comporte des conséquences incalculables et, la plupart du temps, inattendues.

Il est, au demeurant, évident qu'une telle question, dont la complexité n'échappera à personne, ne saurait pouvoir être valablement tranchée dans le cadre d'une simple chronique comme celle-ci. Nous serions cependant assez curieux de savoir quel aurait été, en l'occurrence, l'avis d'un Giuseppe Motta, dont la persacité politique et l'intelligence aigüe sont connues de chacun. Eût-il décidé de siéger à Strasbourg? Ou aurait-il préféré se retrancher derrière une neutralité perpétuelle et immuable?

A cette question nous mesurons combien est pesante son absence. Car, sans aucun doute, Giuseppe Motta, qui défendit si courageusement notre neutralité à l'Assemblée des Nations, eût rapidement et sûrement résolu le problème.

Pierre Hofstetter.